

L'an deux mille vingt et un, le trente et un mai, le Comité Syndical de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, légalement convoqué, s'est réuni en séance sous la Présidence de **M. Renaud LAGRAVE**, son Président, selon les modalités de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, de la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 et du décret n° 2021-123 du 5 février 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 ainsi que de l'ordonnance de la loi n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

**Convocation faite le 3 mai 2021**

**Nombre de délégués : 23**

**Nombre de voix : 54**

**Présents titulaires (21) :**

Monsieur Frankie ANGBAULT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers

Madame Sylvie AUBERT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers

Monsieur Bertrand AYRAL pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle

Madame François CAREME pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux

Monsieur Michel COUZIGOU pour la communauté d'agglomération Val de Garonne

Madame Véronique DE MAILLARD pour la communauté d'agglomération du GrandAngoulême

Monsieur Jean-Pierre ETCHEGARAY pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour

Monsieur Olivier GEORGIADES pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux

Monsieur Nordine GUENDEZ pour Bordeaux Métropole

Monsieur Renaud LAGRAVE pour la Région Nouvelle-Aquitaine

Monsieur Alain LECOINTE pour la communauté d'agglomération du Niortais

Monsieur Thierry LESAUVAGE pour la communauté d'agglomération Rochefort Océan

Monsieur Hindeley MATTARD pour la communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut

Madame Claude MELLIER pour Bordeaux Métropole

Madame Line MEODE pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle

Monsieur Patrick MERCIER pour la communauté d'agglomération du Libournais

Madame Christine MOEBS SEGUINAU pour la Région Nouvelle-Aquitaine

Monsieur Nicolas PATRIARCHE pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités

Monsieur Christian PRADAYROL pour la communauté d'agglomération du Bassin de Brive

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH pour Bordeaux Métropole

Monsieur Patrick ROUGEOT pour la communauté d'agglomération du Grand Guéret

**Présents suppléants (2) :**

Monsieur François PATIER pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive

Monsieur Bruno FLEURY pour la Communauté d'agglomération Tulle Agglo

**Excusés (21) :**

Monsieur Serge ARCOUET pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour

Monsieur Thierry AUROY-PEYTOU pour la Communauté d'agglomération Bergeracoise

Monsieur Claude BAUDIN pour la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

Monsieur Julien BAZUS pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dax

Monsieur Gilles BEGOUT pour Limoges Métropole  
Madame Pascale BELLE pour la Communauté d'agglomération du Grand Cognac  
Monsieur Michel CAPERAN pour la Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités  
Monsieur Christophe CATHUS pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Madame Frédérique CHARPENEL pour la Communauté des communes Marenne Adour Côte Sud  
Monsieur Xavier DANAY pour la Communauté d'agglomération d'Arcachon Nord  
Monsieur Philippe DELHOUME pour la Communauté d'agglomération de Saintes  
Monsieur Christophe DUPRAT pour Bordeaux Métropole  
Monsieur Jacky EMON pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Nicolas FLORIAN pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Michel GERMANEAU pour la Communauté d'agglomération du GrandAngoulême  
Madame Véronique GLEYZE pour la Communauté d'agglomération du Marsan  
Monsieur Dany GRELLIER pour la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais  
Monsieur Jean-Michel IRATCHET pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Jean-François IRIGOYEN pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour  
Monsieur Jean-Marie LAGEDAMONT pour Limoges Métropole  
Monsieur Dominique SIX pour la Communauté d'agglomération du Niortais

**Pouvoirs (2) :**

Monsieur Claude BAUDIN à Monsieur Renaud LAGRAVE

Monsieur Dominique SIX à Monsieur Alain LECOINTE

**Secrétaire de séance :**

Madame Véronique DE MAILLARD est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.

---

## **DELIBERATION 2021\_012 : DEVELOPPEMENT DE L'INTERMODALITE VOLET GARES DU RER METROPOLITAIN BORDELAIS**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

**Vu** la Loi d'Orientation des Mobilités promulguée le 24 décembre 2019 qui ambitionne un doublement de la part modale du ferroviaire à l'horizon 2030,

**Vu** la feuille de route commune de Décembre 2018 pour la mise en place d'un Réseau Express Régional (RER) Métropolitain sur l'aire urbaine de Bordeaux visant à répondre à plusieurs enjeux environnementaux, dont:

- réduire les inégalités vis-à-vis de l'offre de transports en commun pour les habitants des zones péri-urbaines, en offrant des solutions de transports en commun efficaces à ceux qui sont aujourd'hui dépendants de leur voiture,
- lutter contre la congestion routière de la Métropole,
- baisser les émissions de gaz à effet de serre et de polluants

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

**Vu** la délibération 2019\_014 du comité syndical du 25 mars 2019 concernant le lancement de la démarche « Mobilités 2030 »,

**Vu** la délibération 2020\_033 du comité syndical d 7 décembre relative à la validation du schéma directeur issu de l'étude multimodale 2025 - 2030,

**Considérant** la compétence obligatoire du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités en matière de coordination des offres de transports de voyageurs de ses membres,

**Considérant** le programme d'études de déclinaison opérationnelle de l'étude multimodale 2025 - 2030, au sein duquel figurent des études d'amélioration du rabattement au niveau des gares et des Pôles d'Echanges Multimodaux,

**Considérant** le nécessaire renforcement de l'offre de service au niveau des gares et haltes afin de favoriser l'attractivité et le report modal vers le train,

**Considérant** les travaux d'intégration territoriale et urbaine des gares menés par l'agence d'urbanisme A'URBA et présentés lors du Comité de bassin Gironde & Garonne du 3 mars 2021, portant sur la définition des aires d'attractivité des gares et formulant une proposition de typologies de gare liée au rabattement et à la nature des quartiers de gare, selon trois catégories :

- les gares d'interconnexion, qui voient la combinaison de plusieurs modes de transports en commun structurants, desservant les villes principales du territoire et assurant le maillage territorial par une mise en correspondance efficace,

- les gares de secteur dense, insérées dans un environnement urbain, au plus près des logements et des emplois, et où les accès par la marche, le vélo, le transport en commun et la dépose voiture ont vocation à être valorisés et développés,
- les gares d'accès bassin de vie, se situant aux franges des zones urbaines et permettant un accès rapide au réseau ferroviaire pour les communes périurbaines ou les quartiers plus excentrés, principalement par les modes motorisés (en mode solo ou partagé),

**Considérant** l'importance de disposer d'applications et d'outils de vente permettant la distribution, via un seul compte client, de l'ensemble des offres de transports publics et privés du territoire de projet,

**Considérant** l'importance d'offrir non seulement des solutions digitales, mais également des outils de ventes physiques pour des agences, organismes de tourisme ou institutions,

**Considérant** le rôle adressé à Nouvelle-Aquitaine Mobilités en tant que pilote de l'intermodalité,

**Considérant** le cofinancement au tiers entre la Région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole et l'Etat,

---

**Après avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :**

- **D'autoriser le Président à signer la convention relative à l'étude d'opportunité de développement des espaces d'intermodalité et des services associés sur le périmètre des gares et PEM (diagnostic / pré-programme) du RER Métropolitain bordelais ;**
- **De prendre acte d'une future présentation des travaux en Comité de Bassin Gironde & Garonne ;**
- **D'autoriser le Président à prendre tous les actes et mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.**

**Le Président,**

Signé électroniquement par : Renaud LAGRAVE  
Date de signature : 02/06/2021  
Qualité : Signature des documents PDF par le  
président du SMINA

**Renaud LAGRAVE,**

Délais et voies de recours contentieux :

Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire/ Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement au Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 04/06/2021

Reçu en préfecture le 04/06/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-200081735-20210531-DELIB\_2021\_012-DE



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**



BORDEAUX  
MÉTROPOLE

NOUVELLE-AQUITAINE  
**MOBILITES**

**SNCF**  
GARES  
& CONNEXIONS

# Réseau Express Régional Métropolitain

VOLET GARES - INTERMODALITE

**Convention de financement  
Etude d'opportunité  
relative aux gares et aux PEM  
(diagnostic/pré-programme)**

Entre :

**L'Etat**, représenté par Madame Fabienne BUCCIO, Préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine ;

Ci-après désigné « **L'Etat** »

**La Région Nouvelle-Aquitaine**, représentée par son Président, Monsieur Alain ROUSSET, dont le siège est situé à l'Hôtel de Région, 14 rue François de Sourdis, 33077 BORDEAUX cedex, agissant en vertu de la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional n° XXXX en date du XX/XX/2021,

Ci-après désignée « **la Région Nouvelle-Aquitaine** » ou « **la Région** »,

**BORDEAUX METROPOLE**, représentée par Monsieur Alain ANZIANI, Président dûment habilité à l'effet des présentes par délibération n° XXXXX en date du XX/XX/2021,

Ci-après désignée « **Bordeaux Métropole** »

Le Syndicat mixte **NOUVELLE AQUITAINE MOBILITES**, représenté par Monsieur Renaud LAGRAVE, Président dûment habilité à l'effet des présentes par délibération n° XXXXX en date du XX/XX/2020

Ci-après désigné « **Nouvelle Aquitaine Mobilités** »

*Et,*

**SNCF Gares & Connexions**, société anonyme au capital de 93.710.030euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 507 523 801, dont le siège social est Paris (75013), au 16 avenue d'Ivry, représentée par son Directeur territorial, Monsieur Stéphane LAMBERT

Ci-après dénommée « **SNCF Gares & Connexions** » ou « **Maître d'ouvrage** »,

**Ensemble étant désignés ci-après « les Parties » ou « les Partenaires ».**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L4231-1,  
**VU** le Code des transports et notamment ses articles L2121-3 à L2121-8,  
**VU** la délibération n°2017.739.SP du Conseil Régional, du 10 avril 2017, relative au Règlement d'intervention de la Région Nouvelle-Aquitaine,  
**VU** le Code de la Commande Publique,  
**VU** la Loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire,  
**VU** l'ordonnance n°2015-855 du 15 Juillet 2015 prise en application de l'article 38 de la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire,  
**VU** la Loi 2018-515 du 27 juin 2018 pour un nouveau pacte ferroviaire,  
**VU** la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,  
**VU** l'ordonnance n°2019-552 du 3 juin 2018, article 18, fixant les modalités d'attribution à la société SNCF Gares & Connexions des biens, droits et obligations des EPIC SNCF Réseau et SNCF Mobilités relevant de son objet social,  
**VU** le Décret n°2019-1588 du 31/12/19 approuvant les statuts de la filiale mentionnée au 5e de l'article L.2111-9 du code des transports et portant diverses dispositions relatives à la filiale mentionnée au 5e de l'article L.2111-9 du code des transport  
**VU** la délibération du Conseil métropolitain n°2018-826 du 21 décembre 2018 adoptant le projet de développement d'un Réseau Express Régional Métropolitain,

# PROJET



## **PREAMBULE**

En décembre 2018, les Présidents de la Région Nouvelle-Aquitaine et de Bordeaux-Métropole ont été les premiers en France à signer une feuille de route commune pour la mise en place d'un Réseau Express Régional (RER) Métropolitain sur l'aire urbaine de Bordeaux.

Elle vise à répondre à plusieurs enjeux environnementaux, dont:

- réduire les inégalités vis-à-vis de l'offre de transports en commun pour les habitants des zones péri-urbaines, en offrant des solutions de transports en commun efficaces à ceux qui sont aujourd'hui dépendants de leur voiture ;
- lutter contre la congestion routière de la Métropole ;
- baisser les émissions de gaz à effet de serre et de polluants.

La Région et Bordeaux Métropole portent cette ambition commune en association avec le Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, dont elles sont membres.

La feuille de route dessine les contours du projet de RER Métropolitain. Sur le volet ferroviaire, l'offre de service sera progressivement diamétralisée et renforcée pour proposer une fréquence à la demi-heure sur les axes Libourne - Arcachon et Saint-Mariens – Langon.

Le projet RER Métropolitain Bordelais nécessite de travailler en synergies, sur les 3 principales composantes du système ferroviaire :

- Un réseau ferroviaire en capacité d'accueillir cette nouvelle offre de service, dans des conditions de robustesse, sécurité et régularité renforcées ;
- Une offre de service fiable, et compétitive pour répondre aux besoins croissants de mobilité du quotidien, et lutter contre la congestion routière;
- Des gares et haltes modernisées, portes d'accès au service « RER » et lieu de l'intermodalité avec les territoires irrigués.

Lors du Comité de Pilotage du 16 décembre 2020, les élus ont validé le lancement d'une réflexion sur les gares du RER Métropolitain : outre la création, déjà engagée, des haltes du Bouscat Saint-Germaine et Talence-Médoquine, c'est la connexion de l'ensemble des gares du RERM aux territoires qu'il faut garantir.

La réussite du RER Métropolitain Bordelais passe en effet par un renforcement de l'attractivité du train et cela doit se traduire par de bonnes conditions de maillage, d'accessibilité et d'aménagement des haltes et des gares, afin d'inciter à prendre le train.

Les pôles d'échanges multimodaux (PEM) revêtent donc un intérêt particulier pour la réussite du RER Métropolitain bordelais et leur prise en compte doit être précisée au regard de la future étude d'impact du RER.

Une réflexion doit également être conduite sur le niveau d'offre de service (information voyageur, services en gare) à mettre en oeuvre dans les gares du RER Métropolitain bordelais.

La Région Nouvelle Aquitaine, le Syndicat Mixte Nouvelle Aquitaine Mobilités, Bordeaux Métropole, l'Etat et la SNCF Gares&Connexions souhaitent ainsi mener une étude d'opportunité sur les gares du RER Métropolitain.

Ceci exposé,

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

## **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques de chacune des parties en ce qui concerne les modalités de financement, et de réalisation de l'étude d'opportunité du volet « Gares/PEM » du projet de RER Métropolitain Bordelais.

Plus précisément, la convention :

- Précise le contenu de l'étude d'opportunité (soit globalement, un diagnostic, suivi d'un préprogramme),
- Définit les livrables à remettre aux parties de la présente convention,
- Précise les conditions de suivi des études,
- Définit les conditions et modalités de participation des partenaires au financement de l'étude d'opportunité.

L'étude d'opportunité constitue la première étape dans l'intégration du volet Gares/PEM au projet de RER Métropolitain Bordelais.

Elle est composée de deux phases :

- Réalisation d'un état des lieux, avec assemblage de l'ensemble des données disponibles, et élaboration d'un diagnostic par gare ;
- Elaboration d'un pré-programme par gare/PEM, sur la base des enjeux identifiés par thème.

Les livrables attendus sont une fiche par gare/PEM, et une synthèse globale des principaux enjeux pour l'ensemble du RER Métropolitain.

## **ARTICLE 2 – PERIMETRE DE LA PRESENTE CONVENTION**

L'étude d'opportunité porte sur les 47 gares et haltes du RER Métropolitain bordelais, y compris les deux haltes à créer (Bouscat Ste Germaine et Talence Médoquine).

Les programmes des projets de nouvelles haltes du Bouscat Sainte-Germaine et de Talence-Médoquine seront intégrés à l'étude, dès l'état des lieux. Ces haltes feront l'objet d'une catégorisation, et d'une vérification de l'adéquation entre l'offre prévue et les besoins liés à la politique de services. Si nécessaire, les évolutions du programme à envisager seront présentées aux partenaires.

Un état des lieux de la gare de Bordeaux Saint-Jean sera intégré à l'étude. En revanche, elle ne fera pas l'objet d'un diagnostic capacitaire, l'ensemble des données d'entrée nécessaires ne relevant pas du projet de RER Métropolitain Bordelais. Enfin, le contenu du programme « intermodalité » de Bordeaux Saint-Jean sera traité dans l'étude à part déjà engagée (adaptation du PEM).

## **ARTICLE 3 - ROLES ET ENGAGEMENTS DES PARTIES**

### 3.2. Maîtrise d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage de *l'étude* dont le financement fait l'objet de la présente convention est assurée par SNCF Gares & Connexions.

### 3.3. Financeurs

La signature de la présente convention vaut engagement des partenaires à mettre en place les financements nécessaires dans la limite des montants inscrits dans le plan de financement détaillé à l'article 6 de la présente convention et dans le respect du calendrier prévisionnel visé à l'Annexe 2.

## **ARTICLE 4 – CONTENU ET DEROULE DES ETUDES**

La liste des hypothèses de travail nécessaires est précisée dans le cahier des charges de l'étude (Annexe 2) : elles seront soumises à la validation des partenaires lors d'un premier atelier de travail.

L'étude comprend plusieurs parties.

- La constitution d'un état des lieux multi-thématique sur la base de l'ordonnancement par gare des données existantes et reçues ainsi que d'une visite systématique des gares (incluant tous les espaces d'intermodalité).
- L'élaboration d'un diagnostic complet par gare/PEM :
  - Un diagnostic capacitaire, spatial et fonctionnel
  - Un diagnostic sur le niveau de services et d'exploitation
  - Un diagnostic intermodal
- L'élaboration d'un pré-programme par gare/PEM, pour chacun des thèmes suivants :
  - Interaction Infrastructure/Gare – Gestion des flux ;
  - Exploitation de la gare
  - Sur la base de retours d'expérience d'opérations récentes, une Offre de services pour les gares et PEM, incluant autant que nécessaire, des propositions innovantes, afin d'apporter un service fiable aux voyageurs, en adéquation avec les enjeux fonciers et environnementaux du RERM ;
  - Intermodalité (dans un rayon d'environ 100-150 mètres autour de la gare) ;

Seront incluses des pré-estimations selon les coûts unitaires des mobiliers et équipements.

- Au besoin, la mise à jour de la typologie des gares (en cohérence avec les documents cadres SNCF, dont le DRG), en tenant compte notamment des consultations des territoires.

Les données d'entrée nécessaires à cette étude sont présentées en Annexe 1.

Les données collectées pour chacune des gares seront reprises dans une Fiche Gare, dont le format sera présenté pour validation aux partenaires.

## **ARTICLE 5 – ORGANISATION DU PILOTAGE ET DU SUIVI**

L'instance de validation de l'étude est le Comité de Pilotage du RERM.

Un Comité de Bassin Gironde et Garonne de présentation sera organisé avant le Comité de Pilotage du RER M.

Un comité technique constitué des représentants de l'Etat, la Région, Nouvelle-Aquitaine Mobilités, Bordeaux Métropole et SNCF Gares&Connexions assure le suivi de l'étude.

Selon notamment les thématiques, et les calendriers institutionnels, Plusieurs ateliers thématiques sont prévus, y compris avec les territoires concernés.

Le Syndicat Mixte Nouvelle Aquitaine Mobilités organise les rencontres avec les territoires.

La Direction Territoriale de SNCF Gares & Connexions assure le secrétariat et l'animation des comités (techniques et de pilotage), des réunions et des ateliers, propose les ordres du jour et rédige les comptes rendus.

## **ARTICLE 6 – ESTIMATION DES COÛTS**

Les coûts correspondant au montant des études décrites à l'article 4 de la présente convention sont estimés 150 000 € HT courants.

Le détail des coûts des études est indiqué en Annexe 2.

## **ARTICLE 7 – PLANNING**

La durée totale de l'étude est de 4 mois, hors périodes de validation. Elle doit être finalisée et validée avant le démarrage de la concertation du projet RER Métropolitain, théoriquement, au 2<sup>ème</sup> semestre 2021. Un calendrier prévisionnel est présenté en Annexe 3.

## **ARTICLE 8 – MODALITES FINANCIERES**

### 8.1 Plan de financement

Les financeurs s'engagent à participer au financement du projet objet de la présente convention **pour un montant plafonné à 150 000 € courants, selon la clé de répartition indiquée** dans le tableau ci-dessous :

Etat	50 000 €	33,33 %
Région Nouvelle-Aquitaine	50 000 €	33,33 %
Bordeaux Métropole	50 000 €	33,33 %
Syndicat Mixte Nouvelle Aquitaine Mobilités	0 <sup>(*)</sup> €	
<b>Montant total</b>	<b>150 000 €</b>	

(\*) *Implication via le financement de ses membres*

Les sommes ci-dessus ne sont pas soumises à la TVA

## 8.2 Modalités de versement

SNCF Gares & Connexions procédera aux appels de fonds auprès des partenaires au prorata des taux de participation précisés dans l'article 8.1.

Les appels de fonds porteront sur des montants facturés hors taxe.

Les modalités d'appels de fonds sont les suivantes :

- 1er appel de fonds de 20% à la signature de la convention et réception du certificat d'engagement,
- 2<sup>ème</sup> appel de fonds de 60% lors de la remise des supports de présentation aux élus des EPCI,
- Le solde de la subvention sera versé au bénéficiaire sur production du programme final et des livrables finaux, incluant les observations des partenaires.

## 8.3 Facturation et recouvrement

Les sommes dues à SNCF Gares & Connexions au titre de la présente convention sont payées dans un délai de 45 jours à compter de la date de la facture.

Les partenaires se libéreront des sommes dues au titre de la présente convention par virement bancaire, portant numéro de référence de la facture, sur le compte de SNCF Gares & Connexions.

Bénéficiaire	Etablissement Agence	Code Etablissement	Code Guichet	N° de compte	Clé
SNCF Gares & Connexions	Agence centrale de la Banque de France à PARIS	30001	00064	00000062471	31

## 8.4 Gestion des écarts

Les écarts (économie ou dépassement par rapport au montant estimé du coût des études et travaux) seront gérés comme indiqué ci-dessous.

En cas de perspective de dépassement du montant visé à l'article 6, SNCF Gares & Connexions informera les Partenaires en comité technique (ou de pilotage), et par courrier officiel, fournira tout élément justificatif et proposera, le cas échéant, des alternatives.

Les Partenaires conviendront alors, ensemble et à bref délai, de la réponse à apporter, soit par :

- Modification du niveau des prestations,
- Mobilisation d'autres financements ou révision des financements consentis par les différents partenaires,
- Evolution du contenu des études exploratoires et/ou du calendrier de réalisation.

Dans le cas où les dépenses réelles engagées par le maître d'ouvrage s'avèrent inférieures au montant total initialement prévu, les subventions attribuées sont révisées en proportion du niveau d'exécution constaté, par application des taux de participation indiqués à l'article 8.1. Elles font l'objet d'un versement au prorata des dépenses réalisées effectivement justifiées, voire d'un reversement au financeur en cas de trop perçu.

Les modifications devront être décidées en Comité de pilotage dans un délai de trois mois à compter de la diffusion de l'information en convoquant si nécessaire une réunion d'urgence du Comité de pilotage.

Dans l'hypothèse où les Partenaires ne parviendraient pas à s'entendre dans un délai de trois mois à compter du constat du risque de dépassement, chaque Partenaire aura la possibilité de se retirer de la poursuite de l'opération. Dans une telle hypothèse, les dispositions énoncées à l'article 9 de la présente convention concernant la conclusion d'un avenant à la présente convention s'appliqueront. Sous réserve de l'accord des autres partenaires, ce retrait n'empêchera pas la poursuite de l'exécution de la présente convention..

## **ARTICLE 9 – MODALITES DE REVISION**

Toute modification de la présente convention, à l'exception des références bancaires et des domiciliations de factures, donne lieu à l'établissement d'un avenant à la présente convention. Les changements de références bancaires et/ou de domiciliations de factures font l'objet d'un échange de courriers entre les Partenaires à l'initiative de ce changement et l'ensemble des Partenaires qui en accuseront réception.

En cas de non-respect par l'un des Partenaires des engagements réciproques au titre de cette convention, celle-ci peut être résiliée de plein droit par tout autre Partenaire à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En cas d'abandon de l'opération ou de résiliation de la convention, un relevé final des dépenses acquittées par SNCF Gares & Connexions dans le cadre de la présente convention sera établi.

SNCF Gares & Connexions procède alors à la présentation d'un appel de fonds pour règlement du solde ou au reversement du trop-perçu auprès des Partenaires au prorata de leur participation.

## **ARTICLE 10 – PROPRIETE ET DIFFUSION DES ETUDES**

Les études menées dans le cadre de la présente convention restent la propriété de SNCF Gares & Connexions.

Les résultats des études et de tous les documents et supports spécifiques à la réalisation des études seront communiqués aux Partenaires, qui pourront les réutiliser en mentionnant la propriété de SNCF Gares & Connexions.

Toute autre diffusion de quelque nature que ce soit est subordonnée à l'accord préalable de SNCF Gares&Connexions

## **ARTICLE 11 - LITIGES**

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable les éventuels différends auxquels pourraient donner lieu l'interprétation et l'exécution de la présente convention. A défaut de conciliation, les litiges seront soumis au Tribunal Administratif de Bordeaux.

## **ARTICLE 13 – LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1	Données d'entrée nécessaires
Annexe 2	Cahier des charges de l'étude d'opportunité
Annexe 3	Planning prévisionnel
Annexe 4	Cahier des charges de l'étude (Ind G)

Annexe 5

Expression de besoins des partenaires sur la thématique  
« intermodalité » (v10)

## **ARTICLE 14 - NOMBRE D'EXEMPLAIRES**

La convention est établie en 5 exemplaires, un à destination de chaque Partenaire.

Fait à Bordeaux, le XX/XX/2020

L'Etat,  
représenté par  
La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,  
Préfète de la Gironde

La Région Nouvelle Aquitaine  
Représentée par  
Le Président du Conseil Régional

Fabienne BUCCIO

Bordeaux Métropole,  
représentée par le Président

Alain ANZIANI

Alain ROUSSET

SNCF Gares & Connexions  
Représenté par le Directeur  
Territorial des Gares

Stéphane LAMBERT

Nouvelle Aquitaine Mobilités  
Représenté par Président

Renaud LAGRAVE

# **ANNEXES**

# PROJET



## **ANNEXE 1**

### **DONNEES D'ENTREE NECESSAIRES**

- + Etude EGIS (2018) – Prévisions de M+D (2030) selon le scénario validé
- + Etude (complète) A-URBA y compris les recherches effectuées dans le cadre de cette étude (plus particulièrement les projets urbains et immobiliers programmés)
- + Stratégie des mobilités de Bordeaux Métropole (2016) et si possible, la version de 2021
- + Etude multimodale (NAM)
- + Pour les projets PEM en cours (Bassens, Beautiran, Bègles, Cérons, Lagrave d'Ambarès, Gauriaguet, La-Teste-de-Buch, Langon, Saint-André-de-Cubzac, Talence-Médoquine) et selon la maturité du projet :
  - Etude de fréquentation, étude intermodale
  - Compte-rendu de réunion
  - Programme
  - Etudes préliminaires
  - Etudes de conception
  - Etudes PRO-REA

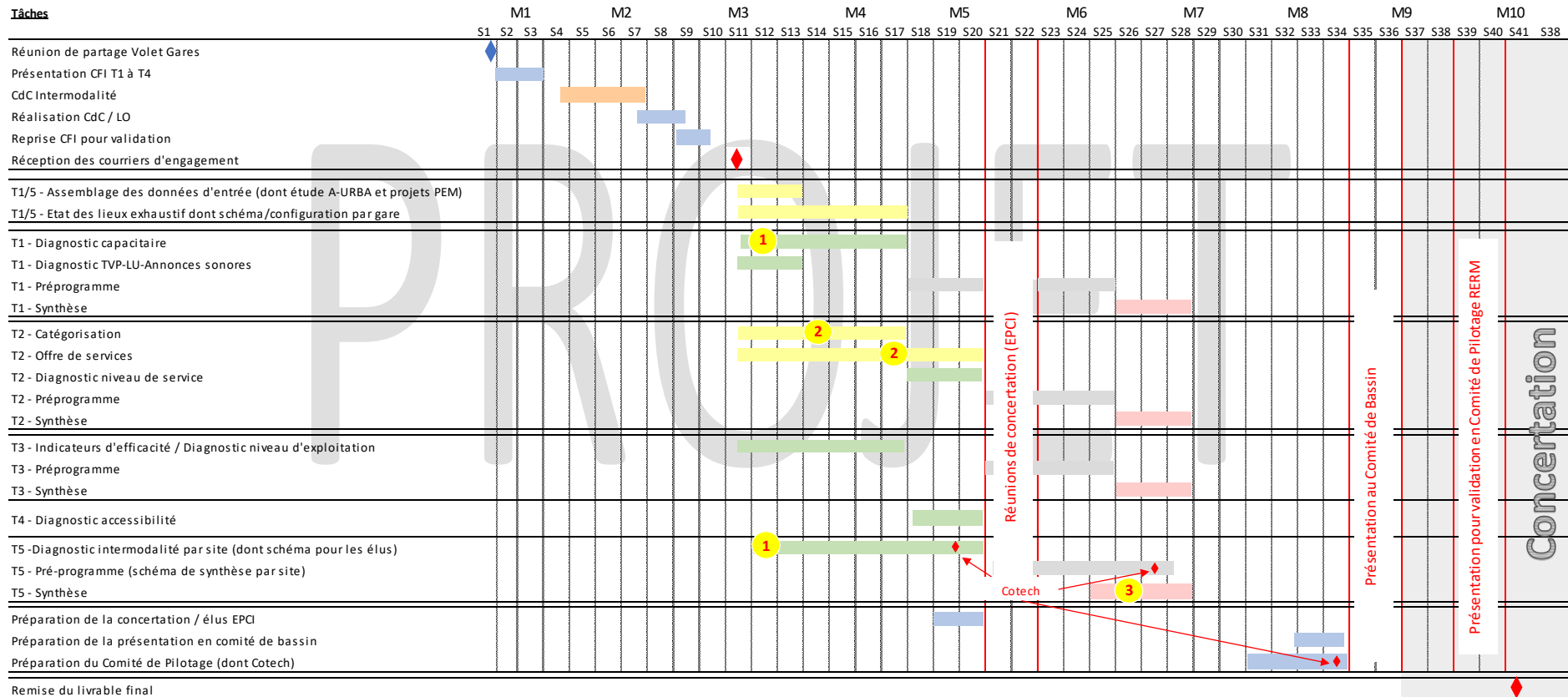
Les documents relatifs aux autres PEM en cours (Cadaujac, Caudéran-Mérignac, Le Bouscat, Libourne, Sainte-Eulalie Carbon Blanc, Saint-Loubès, Saint-Médard d'Eyrans, Villenave d'Ornon) sont déjà à la disposition de SNCF Gares & Connexions.

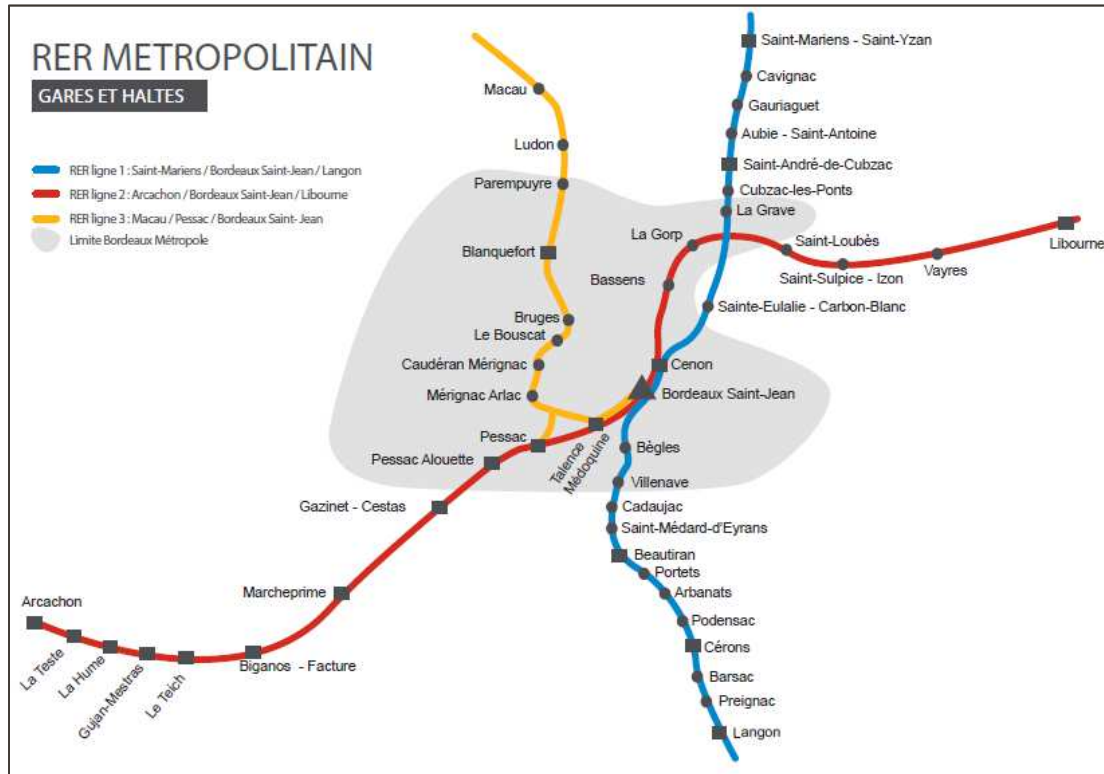
## ANNEXE 2

### DETAIL DU COUT DE LA PRESTATION

	Coût en € HT courants
Assemblage des données hors intermodalité	
<b>Thématique 1 - Gestion des flux / Interface Infrastructure-Gares</b>	<b>30 000</b>
AREP Flux - Diagnostic capacitaire "RADAR"	22 430
Atelier n°1 - Préparation / Validation des hypothèses	1 700
Programme sur la base d'une configuration par gare	5 870
<b>Thématique 2 - Offre de services</b>	<b>14 400</b>
Catégorisation dont préparation de l'atelier n°2	5 440
Diagnostic et programme	8 900
<b>Thématique 3 - Exploitation de gare</b>	<b>14 200</b>
Diagnostic et programme	14 200
<b>Thématique 4 - Accessibilité</b>	<b>1 400</b>
Diagnostic	1 400
<b>Thématique 5 - Intermodalité</b>	<b>90 000</b>
Etat des lieux sur les 3 sujets identifiés dans l'expression de besoins v10	11 860
Diagnostic intermodal	41 550
Pré-programme	20 990
Enjeux de l'intermodalité sur le périmètre du RERM	11 100
5 Réunions de présentation du diagnostic aux élus	4 500
<b>Coût de la prestation financée par les partenaires</b>	<b>150 000</b>

## ANNEXE 3 - PLANNING PREVISIONNEL





# RER METROPOLITAIN BORDELAIS

## VOLET GARES

ETUDE D'OPPORTUNITE (DIAGNOSTIC ET PRE-PROGRAMME)

CAHIER DES CHARGES IND G

# 1. CONTEXTE

## LE PROJET DE RER METROPOLITAIN BORDELAIS

### Une feuille de route commune

En décembre 2018, les Présidents de la Région Nouvelle-Aquitaine et de Bordeaux-Métropole ont été les premiers en France à signer une feuille de route commune pour la mise en place d'un Réseau Express Régional (RER) Métropolitain sur l'aire urbaine de Bordeaux. Elle vise à :

- + réduire les inégalités vis-à-vis de l'offre de transports en commun pour les habitants des zones péri-urbaines, en offrant des solutions de transports en commun efficaces à ceux qui sont aujourd'hui dépendants de leur voiture ;
- + lutter contre la congestion routière de la Métropole ;
- + baisser les émissions de gaz à effet de serre et de polluants,

La Région et Bordeaux Métropole portent cette ambition commune en association avec le Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, dont elles sont membres.

### Le volet ferroviaire

La feuille de route dessine les contours du projet de RER Métropolitain. Sur le volet ferroviaire, l'offre de service sera progressivement diamétralisée et renforcée pour proposer une fréquence à la demi-heure sur les axes Libourne - Arcachon et Saint-Mariens – Langon.

Le projet RER Métropolitain Bordelais nécessite de travailler sur les 3 composantes du système ferroviaire :

- + Une offre de service fiable et compétitive pour répondre aux besoins croissants de mobilité du quotidien et lutter contre la congestion routière;
- + Un réseau ferroviaire en capacité d'accueillir cette nouvelle offre de service, dans des conditions de robustesse, sécurité et régularité renforcées ;
- + Des gares et haltes modernisées, portes d'accès au service « RER » et lieu de l'intermodalité avec les territoires irrigués.

## LE VOLET GARES

### La décision du Comité de Pilotage du 16 décembre 2020

Lors du Comité de Pilotage du 16 décembre 2020, les élus ont validé le lancement d'une réflexion sur les gares du RER Métropolitain : outre la création des haltes du Bouscat Saint-Germaine et Talence-Médoquine, c'est la connexion de l'ensemble des gares du RERM aux territoires qu'il faut garantir.

La réussite du RER Métropolitain Bordelais passe en effet par un renforcement de l'attractivité du train et cela doit se traduire par un effort sur le maillage, l'accessibilité et l'aménagement des haltes et des gares, afin d'inciter à prendre le train.

Les PEM revêtent donc un intérêt particulier pour la réussite du RER Métropolitain bordelais et leur prise en compte doit être précisée au regard de la future étude d'impact.

Les travaux de l'étude multimodale 2025-2030 pilotée par le Syndicat Mixte Nouvelle Aquitaine Mobilités ainsi que l'étude d'insertion territoriale et urbaine des gares menée par A-URBA viendront proposer un périmètre d'étude pour chaque gare.

Une réflexion doit également être conduite sur le niveau d'offre de service (en gare) à mettre en oeuvre dans les gares du RER Métropolitain bordelais.

Lors de ce Comité de Pilotage, SNCF Gares & Connexions a proposé d'accompagner la démarche en travaillant sur la gestion des flux, l'offre de services, le volet intermodalité. Ce travail pourrait se décliner en deux phases: une première étude exploratoire (dégrossissement, identification des points à traiter, priorisation) et sur cette base une deuxième seconde étude de faisabilité sur les aménagements identifiés.

## La présentation de la méthodologie pour les thèmes sous responsabilité SNCF G&C le 8 janvier 2021

Lors de la réunion de partage du 8 janvier 2021, SNCF Gares & Connexions a présenté la méthodologie envisagée pour mener les études exploratoires sur les thématiques constitutives du programme gares qui sont sous sa responsabilité directe : gestion des flux, offre de service, exploitation/gestion de site, Accessibilité (PMR).

Les observations des partenaires ont été recueillies pour prise en compte:

### + Thématique 1 – Gestion des flux:

Une analyse de la capacité des ouvrages et équipements existant devra être conduite au regard de l'évolution de la fréquentation mais aussi au regard de l'évolution de la desserte (incluant l'évolution du matériel roulant). L'analyse devra également confirmer le respect des normes de sécurité et estimer le niveau de confort pouvant être atteint.

### + Thématique 2 - Offre de service:

Une offre de services régionale, s'appuyant sur une typologie des gares, a été co-construite avec la Région en 2020, pour l'ensemble des gares de la région. Le programme peut s'appuyer sur le travail déjà réalisé. Concernant l'offre de signalétique, il serait possible de travailler sur une identité unique du RER métropolitain bordelais.

### + Thématique 3 - Exploitation

L'évolution de l'exploitation doit s'entendre sur le périmètre gares stricto sensu mais aussi sur les abords immédiates (dont espaces intermodaux) afin d'appréhender les sites dans leur globalité.

### + Thématique 4 - Accessibilité

La concertation publique devra intégrer l'ambition concernant l'accessibilité du réseau. Les schémas directeurs (SDNA et SDRA) serviront de base pour traiter ce sujet.

## La prise en compte de l'intermodalité

La Région Nouvelle Aquitaine, du Syndicat Mixte Nouvelle Aquitaine Mobilités et de Bordeaux Métropole souhaitent que cette thématique indispensable soit prise en compte dans le cadre du diagnostic- l'étude d'opportunité.

Ces propositions pourront s'appuyer sur quelques benchmarks d'opérations et services en fonctionnement.

## 2. ENJEUX DES GARES/PEM DANS LE PROJET DE RERM

### UN ENJEU DE SECURITE COMME PREMIERE PRIORITE

Si le train est considéré comme l'un des modes de transport le plus sûr, loin devant la voiture, il existe de nombreuses zones à risques au sein des étoiles ferroviaires : les passages à niveau et les traversées de voies piétonnes. Elles constituent un enjeu pour la sécurité des voyageurs mais également pour la qualité du service (retards engendrés en cas d'accidents).

Le contrôle de la sécurisation des gares doit prendre en compte l'ensemble des situations et des usagers potentiellement touchés par la hausse des fréquences, l'évolution du nombre de voyageurs et éventuellement du matériel roulant : la conformité des Traversées de Voies Piétonnes et des quais, la nécessité de mettre en place un système d'annonces sonores automatiques...

### UN ENJEU DE FLUX DE VOYAGEURS

#### Accessibilité, fluidité, intermodalité

Pour privilégier l'usage du train et offrir une chaîne de déplacement multimodale qui limite autant que possible les contraintes liées aux ruptures de charge, l'aménagement des gares et des haltes doit permettre un accès aux trains selon un cheminement accessible à tous, lisible et confortable, cohérent avec le mode de desserte et la fréquentation envisagée, en créant des parcours optimisés se greffant efficacement au tissu urbain adjacent.

Points de passage obligés, les haltes et les gares doivent être adaptées à la hausse des flux de voyageurs induite par l'amélioration de l'offre au quotidien afin d'éviter la congestion des quais et des ouvrages dénivelés.

Il sera nécessaire de vérifier si les configurations existantes pourront garantir la sécurité, l'accessibilité des installations pour tous les publics, l'orientation et l'information efficaces des voyageurs, l'accès à des services en gare, et le cas échéant de définir la politique d'aménagement à mettre en place.

L'exploitation efficace doit s'appuyer sur des infrastructures et équipements qui permettent une montée / descente aisée des voyageurs.

#### Les effets de la saturation en gare

Il convient de s'assurer que le développement du RER Métropolitain bordelais ne provoquera pas d'effet de saturation pour les voyageurs du fait d'un sous-dimensionnement des installations. Mesurée en temps et par la perception de pénibilité, la saturation provoque en effet une difficulté d'accessibilité et de circulation dans une gare et ainsi une perte d'attractivité et un report éventuel sur les autres modes.

### UN ENJEU DE QUALITE DES SERVICES A GARANTIR

L'évolution de la fréquentation et de la desserte ne doit pas pénaliser le niveau de qualité de service en gare. Il est nécessaire de s'assurer que le contrat de base avec les voyageurs sera garanti : sûreté, propreté des espaces, dimensionnement et localisation de l'information voyageurs, confort d'attente, fluidité des déplacements, fonctionnement des équipements.

De nouveaux services, propres aux RER Métropolitains, pourraient être proposés : services aux quotidiens (relais colis, conciergerie, boulangerie, maison de la mobilité...). Ces services seraient à la fois adaptés à la population riveraine et aux usagers de la gare.

### 3. OBJECTIFS DE L'ETUDE

#### UNE CONNAISSANCE PLUS ACTUALISEE, EXHAUSTIVE ET PARTAGEE DES GARES DU RERM

Chaque gare du RER Métropolitain fera l'objet d'un diagnostic complet multithématique, pour chacun des thèmes constitutifs du volet Gare. La représentation de l'état existant pourra être illustrée sous forme de cartographie si cela s'avère pertinent.

#### UN PROGRAMME ET UNE OFFRE DE SERVICES CONSTITUANT UN « SOCLE COMMUN » A TOUTES LES GARES

##### Une catégorisation éventuellement « sur-mesure » des gares et haltes

Il sera nécessaire d'analyser la segmentation régionale des gares en zoomant pour définir au plus juste les différentes catégories de gares et haltes présentes sur le périmètre du RER Métropolitain bordelais : au regard de leur fréquentation prévisionnelle, des modes de transport présents, de l'implantation dans le territoire ou dans les cœurs de ville, ...

##### L'adaptation quand nécessaire, de la politique de services nationale du propriétaire et gestionnaire SNCF Gares&Connexions, et régionale (Nouvelle-Aquitaine – SNCF Gares&Connexions).

L'offre de services régionale sera adaptée aux catégories de gare identifiées. Une politique de services homogène, pertinente et spécifique pourra être proposée le cas échéant afin de répondre au plus près aux besoins des usagers du RER Métropolitain bordelais.

##### Les enjeux et axes de programme identifiés par gare et synthétisés sur l'ensemble du périmètre

La mise en regard de l'existant et des projets programmés avec les perspectives de fréquentation et de fréquence permettra de compléter le diagnostic avec un programme par gare et par thème.

#### L'INTEGRATION DANS LE PROJET DE RER METROPOLITAIN BORDELAIS

L'étude d'opportunité propre au Volet Gares doit être menée dans le respect des jalons du macro-planning du projet de RER Métropolitain bordelais.

La restitution finale de l'étude devra être réalisée avant le démarrage de la concertation réglementaire du projet de RER Métropolitain bordelais : l'étude devra ainsi présenter les modalités de mise en œuvre de ce projet dans les gares et les grands principes de l'offre de services proposée à l'échelle du réseau.

L'étude devra être présentée au préalable aux élus des territoires concernés : Ceinture Sud-ouest (Montesquieu, Jalles, Val de Leyre, COBAN, COBAS), Pôle territorial Sud Gironde, Médoc, Haute Gironde, Entre-Deux-Mers, CALI.



## 4. OBJET DE L'ETUDE

L'étude d'opportunité constitue la première étape dans l'intégration du Volet Gares au projet de RER Métropolitain bordelais.

Elle est composée de deux étapes:

- + **Réalisation d'un état des lieux** et assemblage de l'ensemble des données disponibles (Sd'Ap,...), et **élaboration d'un diagnostic par gare**
- + Elaboration du **programme** par gare sur la base des enjeux identifiés par thème

les livrables attendus sont :

- + Une fiche par gare et une synthèse globale des enjeux pour l'ensemble du RER Métropolitain

## 5. PERIMETRE DE L'ETUDE

L'étude d'opportunité porte sur les 47 gares et haltes du RER Métropolitain bordelais y compris les deux haltes à créer. Les programmes des projets de nouvelles haltes du Bouscat Sainte-Germaine et de Talence-Médoquine seront intégrés à l'étude, dès l'état des lieux. Ces haltes feront l'objet d'une catégorisation et d'une vérification de l'adéquation entre l'offre prévue et les besoins liés à la politique de services. Si nécessaire, les évolutions du programme à envisager seront présentées aux partenaires.

Un état des lieux de la gare de Bordeaux Saint-Jean sera intégré à l'étude. En revanche, elle ne fera pas l'objet d'un diagnostic capacitaire, l'ensemble des données d'entrée nécessaires ne relevant pas du projet de RER Métropolitain Bordelais. Enfin, le contenu du programme « intermodalité » de Bordeaux Saint-Jean sera traité dans l'étude à part déjà engagée (adaptation du PEM, initiée en 2019).

## 6. METHODOLOGIE

### HORIZON RETENU: MISE EN SERVICE DU RER METROPOLITAIN

L'horizon retenu pour les projections est celui de la feuille de route. A ce stade, ce sont donc les hypothèses issues de l'étude EGIS (2018) qui seront prises en compte.

Aucune prévision d'évolution de la fréquentation des autres transporteurs dans les gares multi-transporteurs n'est intégrée à l'étude.

### Thématique 1 : Gestion des flux – Sécurité – Interactions Infrastructure / Gare

Il s'agit de s'assurer que l'évolution du nombre d'usagers et de la fréquence des trains n'engage pas la sécurité des voyageurs et qu'à l'échéance étudiée, les parcours seront conformes et suffisamment confortables pour garantir l'attractivité du service RERM.

## Thématique 2 : Offre de services

Il s'agit de construire la politique de services (information voyageurs, mobilier d'attente, signalétique...) adaptée aux gares du RER Métropolitain bordelais (en adaptant notamment la politique de services des gares régionales).

## Thématique 3 : Exploitation des gares

Il s'agit d'étudier les conditions et évolutions nécessaires en termes de gestion de site (nettoyage, maintenance, ...) pour garantir des gares efficaces et irréprochables sur les fondamentaux de l'exploitation des gares.

## Thématique 4 : Accessibilité PMR

Il s'agit d'identifier à partir du SDNA et du SDRA les opérations réalisées ou à réaliser.

## Thématique 5 : Intermodalité

Il s'agit d'identifier les gares du RER Métropolitain bordelais qui pourraient nécessiter une évolution de l'offre intermodale existante/programmée et/ou celles qui nécessiteraient la création d'un PEM (non encore programmé).

## UNE APPROCHE FRUGALE BASEE SUR L'ANALYSE DE L'EXISTANT ET LA PRISE EN COMPTE DES PROJETS PROGRAMMES

Dans un premier temps, on rassemblera toutes les données d'entrée existantes, au sein de SNCF Gares & Connexions et SNCF RESEAU mais aussi auprès des partenaires, afin d'optimiser le temps passé à réaliser l'état des lieux.

Les 47 gares du RER Métropolitain bordelais ont, pour la majorité d'entre elles, fait l'objet de travaux récents de modernisation / création de PEM. En concertation avec les partenaires (dont systématiquement les collectivités), nous souhaitons prioritairement vérifier que les configurations et dimensionnements existants et programmés (dans les PEM en cours par exemple) sont suffisants.

Une itération avec les partenaires sera possible en cas d'évolution significative jugée nécessaire sur un site, afin de proposer un pré-programme optimisé.

## LA CONSTRUCTION DU PROGRAMME

### Des ateliers de travail avec les partenaires

Ces ateliers seront organisés, préparés et animés par SNCF Gares & Connexions et seront destinés à co-construire certains aspects de l'étude. Afin de maîtriser le délai et le coût de l'étude, ils pourront être transverses à plusieurs thématiques et seront préparés sur la base des propositions établies par SNCF Gares & Connexions:

- + Atelier de validation des hypothèses d'entrée (fréquentation prévisionnelle, parts modales par site, type de matériel roulant...)
- + Atelier d'idéation concernant les catégories de gares à l'échelle du RER Métropolitain bordelais
- + Atelier de formalisation des enjeux liés à l'intermodalité, à organiser après les réunions avec les EPCI.
- + Atelier d'idéation concernant les services attendus par catégorie de gare (en option)

### Des réunions de concertation avec les élus des EPCI

Une **consultation** des territoires à l'échelle de groupes d'EPCI est prévue en cours d'étude. La présentation portera sur le diagnostic et la proposition de pré-programme par site. Les partenaires piloteront et

organiseront ces consultations. SNCF Gares & Connexions préparera les partenaires.

Les modalités organisationnelles (calendrier, portage,...) pourront être affinés par la suite, notamment pour ne pas fragiliser la concertation globale et réglementaire du RERM.

- + SNCF Gares & Connexions préparera à l'attention des donneurs d'ordre un support de présentation du diagnostic et du pré-programme par gare, pour les gares de chaque secteur identifié.
- + 4 secteurs ont été identifiés et pourront être précisés si besoin :
  - Ceinture Sud-Ouest (Montesquieu, Jalles, Val de Leyre, COBAN, COBAS)
  - Pôle Territorial Sud Gironde
  - Médoc – Haute Gironde
  - Entre-deux-mers – CALI

## UNE APPROCHE ENRICHIE PAR LE RECOURS A DES BENCHMARKS

Les propositions formulées par SNCF Gares & Connexions s'appuieront sur quelques benchmarks d'opérations et services en fonctionnement, incluant les principaux enseignements, en France et en Europe.

## UN GRAPHISME AU SERVICE D'UNE MEILLEURE CLARTE DANS LA CO-CONSTRUCTION ET LA CONCERTATION

Chaque catégorie de gare pourra faire l'objet d'une illustration spécifique (exemple des gares d'Ile de France) pouvant être réemployée dans les phases d'études ultérieures.

# 7. CONTENU DE L'ETUDE

## ELABORATION D'HYPOTHESES DE TRAVAIL SOUMISES A VALIDATION

Les hypothèses à échéance 2030 (feuille de route RERM) nécessaires à l'élaboration des diagnostics portent sur:

- + Les données à constituer à partir de l'étude EGIS (2018), puis actualisation dès finalisation de l'étude de trafic/ socio-éco.), dans le cadre de l'étude d'opportunité si cela est possible, ultérieurement autrement
  - Estimation de fréquentation journalière par gare (montées + descentes) aux heures de pointe, par ligne et par sens,
  - Fréquentation prévisionnelle journalière par gare (montées + descentes) aux heures de pointe, par ligne et par sens.
- + Les données portant sur le matériel roulant et la fréquence :
  - Nombre de trains par heure de pointe par ligne et par sens,
  - Matériel roulant prévisionnel par ligne.
- + Estimation de la part modale par gare :
  - Existante
  - Projetée (horizon 2030)
- + Le niveau de services attendu par catégorie de gare :

- Sur la base de l'adaptation de la politique de service régionale et nationale

- + L'évolution des besoins opérationnels par gare au regard de l'évolution de la fréquence :
  - Nouveaux horaires d'ouverture
  - Nouveaux besoins (notamment dans les gares O/T) pour les roulants, la préparation des rames...

## CONSTITUTION D'UN ETAT DES LIEUX MULTI-THEMATIQUE, SUR LA BASE DE L'ASSEMBLAGE ET DE L'ORDONNANCEMENT DES INFORMATIONS EXISTANTES COMPLETEE PAR UNE VISITE DES GARES

### Ordonnancement par gare des données existantes et données reçues

- + Informations issues de la base Gares et des bases de données appartenant à SNCF Gares & Connexions
- + Catalogue de services et catégorisation issus de la convention pluriannuelle entre la Région Nouvelle Aquitaine et SNCF Gares & Connexions (2020)
- + Segmentation et offre de services 2021 pour les gares multitransporteurs (Arcachon, Libourne)
- + Pour le thème 2 « offre de services », le détail des services existants (nature, quantité, localisation, état...).
- + Pour le thème 3 « exploitation de la gare », un état des lieux portant sur :
  - Les prestations de gestion de site existantes
  - Les équipements et aménagements liés à l'exploitation
  - L'état réglementaire des gares
  - La présence de services spécifiques (dont Accès TER et Accès Plus)
  - L'état des problèmes de sûreté identifiés.
- + Pour le thème 5 « Intermodalité », un état des lieux portant sur :
  - **La situation – les accès – l'intermodalité**
    - Schéma de configuration du site élargi (150-200m) intégrant l'offre intermodale
    - Repérage de la gare dans son environnement
    - Signalétique urbaine y compris depuis et vers les autres modes de transport
    - (option) Signalétique urbaine détaillée par site
  - **L'information voyageurs – les services – les équipements**
    - Recensement des équipements liés aux autres modes de transport (arrêts / abris bus, station tram, parkings, aire de covoiturage, stationnements vélos, pistes cyclables, etc.)
    - Stationnement VP existant
    - Services de l'intermodalité (distributeurs de titres de transport...)
    - Information voyageurs
  - **La situation foncière / les programmes en cours**
    - Etat du foncier autour de la gare
    - PEM en cours
    - Projets urbains / immobiliers programmés (à échéance d'environ 3-5 ans ou plus)
    - Projets de transports en commun

## Visite des gares pour compléter l'état des lieux

- + Une « tournée » des gares du RER Métropolitain bordelais (tout ou partie) sera organisée afin de compléter l'état des lieux.

## ELABORATION D'UN DIAGNOSTIC EXHAUSTIF PAR GARE :

Pour chaque gare, le rapprochement de l'état des lieux + des programmes engagés (dont PEM en cours) et de la vision prospective permettra d'établir un diagnostic sur les thèmes suivants :

### Un diagnostic capacitaire, spatial et fonctionnel de la gare :

- + Il porte sur le périmètre des quais, ouvrages dénivelés-TVP, BV, circulations verticales, accès...
- + Il sera formalisé sur la base d'un schéma / configuration de la gare,
- + Il doit permettre, pour chaque gare :
  - De déterminer le niveau de sécurité / congestion / confort au regard des prévisions de fréquentation à l'horizon du RER
  - Pour chaque item du périmètre

### Un diagnostic intermodal de la gare :

Il est réalisé sous forme d'un schéma par site synthétisant le diagnostic présentant les principaux enjeux d'amélioration/d'adaptation des espaces d'intermodalité (document présenté aux territoires lors des réunions de consultation)

### Un diagnostic sur le niveau de services et d'exploitation de la gare :

- + Il indique le niveau d'efficacité, de praticité et de confort de chaque gare sur les fondamentaux de SNCF Gares & Connexions (information voyageurs, gestion de site, confort attente, ...).

## ELABORATION D'UN PROGRAMME PAR GARE :

Pour chaque gare, à l'issue de la phase de diagnostics, un pré-programme sera établi par thème :

### Thème 1 : Interaction Infrastructure/Gare – Gestion des flux

- + Il porte sur le périmètre des quais, ouvrages dénivelés-TVP, BV, circulations verticales, accès...
- + Il indique les actions à mener pour être conforme aux normes et respecter les contraintes de sécurité et les pistes envisageables pour améliorer le confort des usagers.

### Thème 2 : Offre de services

- + Il indique pour chaque gare la liste des services à créer ou à adapter pour être conforme au « standard de services » qui aura été défini avec les partenaires

### Thème 3 : Exploitation de la gare

- + Il indique pour chaque gare les besoins à satisfaire pour que la gare soit efficace sur les fondamentaux de l'exploitation.
- + Il proposera éventuellement de nouvelles fonctionnalités adaptées aux gares d'un RER métropolitain, et aux directives nationales de SNCF G&Connexions, en qualité de gestionnaire et propriétaire : téléopération, vidéosurveillance, « gares automatiques » ...

## Thème 5 : Intermodalité

- + Il s'agira pour chaque gare, d'élaborer un pré programme par site sous forme d'un schéma permettant d'être suffisamment lisible et compréhensible, voire réutilisable, développant un scénario
- + A côté de ce schéma seront regroupés par site :
  - Le pré-dimensionnement des espaces d'intermodalité,
  - Les leviers d'amélioration (pour une thématique donnée, le panel de solutions envisageables constituant un dispositif de réponses aux enjeux) de l'intermodalité à déployer,
  - Les hypothèses d'évolution par mode,
  - Les possibilités et impossibilités liées au foncier,
  - Les possibilités d'implantation de services « d'accompagnement au voyage » et/ou « du quotidien »
  - Le cas échéant, la mise en cohérence avec le projet PEM en cours.
- + Une synthèse des enjeux au titre de l'intermodalité à l'échelle du RERM sera présentée pour validation aux partenaires

## CREATION D'UNE CATEGORIE PROPRE AUX GARES DU RER METROPOLITAIN BORDELAIS

Il existe actuellement des catégories de gares au niveau national, pour les gares d'Ile de France et pour les gares régionales. En revanche, il n'existe pas de catégorie de gares propres aux RER Métropolitains en France.

**Nous proposerons une catégorisation propre au RER Métropolitain Bordelais s'appuyant sur les critères suivants :**

- + Les seuils de fréquentation
- + La localisation (zone dense, zone diffuse)
- + Le profil des voyageurs
- + Le mode majoritaire de rabattement

Nous proposerons également un rattachement à une catégorie pour chaque gare.

### Partage pour élaboration finale partenariale de cette catégorisation en atelier

Un atelier de travail sera organisé avec les donneurs d'ordre et les « référents SNCF Gares & Connexions » pour élaborer la catégorisation finale à retenir et à déployer.

# 8. DONNEES D'ENTREE

## Fournies par les partenaires

- + Etude EGIS (2018) – Prévisions de M+D (2030) selon le scénario validé
- + Etude (complète) A-URBA y compris les recherches effectuées dans le cadre de cette étude (plus particulièrement les projets urbains et immobiliers programmés)
- + Stratégie des mobilités de Bordeaux Métropole (2016) et si possible, la version de 2021
- + Etude multimodale (NAM)
- + Pour les projets PEM en cours (Bassens, Beautiran, Bègles, Cérons, Lagrave d'Ambarès, La-Teste-de-Buch, Langon, Saint-André-de-Cubzac, Talence-Médoquine) et selon la maturité du projet :

- Etude de fréquentation, étude intermodale
- Compte-rendu de réunion
- Programme
- Etudes préliminaires
- Etudes de conception
- Etudes PRO-REA

Les documents relatifs aux autres PEM en cours (Cadaujac, Caudéran-Mérignac, Le Bouscat, Libourne, Sainte-Eulalie, Saint-Loubès, Saint-Médard d'Eyrans, Villenave d'Ornon) sont déjà à la disposition de SNCF Gares & Connexions.

### Fournies par SNCF RESEAU

- + Diagnostic TVP-LU-Annonces sonores (SNCF RESEAU 2021)
- + Projets d'infrastructure ferroviaire sur le périmètre des gares du RER Métropolitain bordelais

## 9. CALENDRIER

- + Le démarrage de l'étude est prévu semaine 12.
- + La première phase correspondant à l'état des lieux et le diagnostic se déroule en amont de la présentation aux élus des EPCI semaines 21 et 22.
- + L'achèvement de l'étude est prévue semaine 28, en amont d'une présentation au Comité de Bassin Gironde Garonne.
- + La date fixée pour le livrable final, incluant les échanges avec les partenaires, est le 15 septembre 2021.

### JALONS PREVISIONNELS A RESPECTER (SELON AUSSI LE CADRAGE DE LA MOA SNCF RESEAU POUR LA CONCERTATION GLOBALE ET REGLEMENTAIRE RERM)

- + L'atelier de validation des hypothèses d'entrée est prévu semaine 12.
- + L'atelier d'idéation concernant la catégorie des gares est prévu semaine 14.
- + L'atelier de présentation des enjeux de l'intermodalité aux partenaires est prévu semaine 23.
- + Présentation aux élus des EPCI (4 réunions) par zone des diagnostics des gares concernées : semaines 21 et 22
- + Présentation de l'étude finale en comité de pilotage du RER Métropolitain bordelais avant le début de la concertation prévue mi-septembre 2021

## 10. LIVRABLES

### UN RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR L'ENSEMBLE DU PERIMÈTRE DU RER METROPOLITAIN BORDELAIS

Un rapport regroupant l'ensemble des informations issues des diagnostics et pré-programmes sera établi aux bornes du RER métropolitain bordelais. Il sera constitué des documents suivants :

## Thématique 1 : - Interaction Infrastructure/Gare – Gestion des flux

- + Un tableau de synthèse avec les résultats (diagnostic et programme) par gare,
- + Une note de synthèse présentant les enjeux de la thématique à l'échelle du RER Métropolitain et le plan d'actions à faire valider pour engager la phase suivante d'études,
- + Une cartographie des enjeux à l'échelle du RER Métropolitain bordelais.

## Thématique 2 : - Offre de services Gares et PEM

- + Une cartographie des gares par catégorie,
- + Les grands principes du « catalogue » des services envisageables sur le périmètre du RER Métropolitain bordelais,
- + Une note de synthèse présentant les enjeux de la thématique et le cas échéant les éléments à faire valider pour engager la phase suivante d'études.

## Thématique 3 : - Exploitation de la gare

- + Une note de synthèse présentant les enjeux de la thématique,
- + Le tableau de synthèse avec les besoins identifiés pour les gares concernées.

## Thématique 4 : - Accessibilité

- + Un tableau de synthèse présentant les opérations réalisées ou à réaliser (à partir du SDNA et du SDRA).

## Thématique 5 : - Intermodalité

- + Un tableau de synthèse présentant les résultats par gare (diagnostics, éléments de programme) à l'échelle du RER Métropolitain bordelais,
- + Une note de synthèse présentant les enjeux en termes de politique intermodale du RERM et les éléments de programme à faire valider pour engager la phase suivante d'études,
- + Une cartographie pour illustrer le diagnostic et les axes de programme à l'échelle du RER Métropolitain bordelais.

## UNE FICHE PAR GARE COMPRENANT :

- + Une fiche synthétique présentant :
  - La synthèse des diagnostics et programmes par thème
  - Le diagnostic fonctionnel et spatial
  - Un schéma avec les enjeux d'amélioration / d'adaptation de l'intermodalité et les axes de programme
- + Des annexes avec l'état des lieux exhaustif réalisé

## LES SUPPORTS DE PRESENTATION

- + Les supports de préparation et de restitution des 3 ateliers proposés :
  - Atelier de validation des hypothèses d'entrée
  - Atelier d'idéation concernant les catégories de gares
  - Atelier de formalisation des enjeux liés à l'intermodalité
  - Atelier d'idéation concernant les services attendus par catégorie de gare (en option)
- + Les supports de préparation des réunions avec les élus :
  - 4 réunions pour les élus des EPCI regroupés par zone (présentation du diagnostic)



- 1 réunion pour l'ensemble des élus des EPCI (présentation du pré-prog

- + Le support de présentation au Comité de Bassin Garonne Gironde

## 11. COUT DE L'ETUDE

- + Les coûts correspondant au montant de l'étude pour l'ensemble des thématiques (1 à 5) ont été estimés à 150 000€ HT courants.
- + Les coûts supplémentaires suivants sont chiffrés en option :
  - Investigations sur les projets immobiliers et urbains: 1 600€/gare (le montant pourra être réestimé en fonction du contenu de l'étude A-URBA transmise)
  - Diagnostics complémentaires sur les TVP - Longueur Utile -Annonces sonores (en plus du diagnostic réalisé par SNCF RESEAU) : 640€/sujet et par gare
  - Réunion supplémentaire avec les élus (préparation des supports, participation, intégration des modifications et demandes) : 900€ / réunion
  - Atelier de travail supplémentaire : 2 500€/atelier
  - Signalétique urbaine détaillée : 1 280€/gare

# CONTRIBUTEURS

AUTEUR	PRENOM / NOM
Auteur	Anne-Laure TECHENE
Relecteur	Pascal PETEL Edouard PARANT
Valideur	Stéphane LAMBERT
Destinataires	Frédéric TOBLER Adrien HORRENBERGER Sophie BELLAGARDE Thomas LAPIERRE Xavier ZUBILLAGA

# DOCUMENTS JOINTS

DOCUMENT	DESCRIPTION
Expression de besoins formalisée par partenaires pour la thématique Intermodalité	V10
Planning détaillé	Ind G
Coût de l'étude et coût des options	Ind A